

GROUPE SCOLAIRE DROMEL
11 Bd DROMEL
13009 MARSEILLE

Maître d'ouvrage : **Ville de Marseille**
DTB SUD
11 Bd DROMEL
13233 MARSEILLE Cedex 20

Date : 02.03.2018
Phase : DPC
Objet : Extension & Réhabilitation
D171559

NOTICE DE SECURITE

Etablissements Recevant du Public

ERP du 1^{er} groupe (1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégorie)

Etablissement de type R suivant arrêté du 25/06/1980 modifié

AVANT PROPOS

L'article R 123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation précise : Constituent des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article R 111-19-25, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un E.R.P subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire, doit être soumis à l'avis de la commission de sécurité compétente. Le dossier de présentation comportera obligatoirement une NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE.

Permis de construire (PC)

permis de construire modificatif (PCM)

Déclaration préalable de travaux (DP)

Demande d'autorisation de travaux (AT)

OBJET DU DOSSIER :

Construction neuve	X
Extension	X
Réhabilitation-Aménagements	X

PRESENTATION DE L'OBJET

- Extension d'un restaurant scolaire relié au groupe scolaire, il se décompose en 2 salles de restauration Élémentaire et maternelle et une cuisine en liaison chaude.
- Extension du groupe scolaire par le réaménagement d'un immeuble de bureaux en salles de classes, bureau direction salle des maitres et salle BCD informatique.
- Réhabilitation partielle selon la réaffectation des espaces (cuisine, de salles de classes, salles de classes existantes, salle informatiques, sanitaires...)

Le site est constitué de 5 bâtiments liaisonnés par des galeries.

Bâtiment A R+2 Élémentaire

Bâtiment B RDC Cuisine restauration

Bâtiment C R+2 Maternelle + Élémentaire

Bâtiment D RDC Administration Maternelle et logement (conciergerie)

Bâtiment E R+1 Maternelle

ACTIVITES EXERCEES DANS L'ETABLISSEMENT

A titre permanent	Etablissement de type R "Etablissements d'enseignement"
Temporairement	
Exceptionnellement	
Classement proposé TYPE	3ème catégorie

EFFECTIF soumis à déclaration du Chef d'Établissement

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau

Calcul effectué sur la base de 30 élèves par classe

Effectif par bâtiment	PUBLIC ENFANTS	PERSONNEL Enseignants, Atsem, services	HANDICAPES	TOTAL
Bâtiment A	270	9	x	279
Bâtiment C	180	6	x	186
Bâtiment D		2	x	2
Bâtiment E	180	12	x	192
TOTAL	630	29	x	659

Bâtiment B	320	5	x	325
------------	------------	----------	----------	------------

Effectif par entité	PUBLIC ENFANTS	PERSONNEL Enseignants, Atsem, services	HANDICAPES	TOTAL
Ecole maternelle RDC / R+1	240	16	x	256
Ecole Élémentaire RDC / R+1 / R+2	390	13	x	403
Restaurant scolaire Rotation 2 services	320	5	x	5
TOTAL	630	34	x	664

Admission des personnes à mobilité réduite par la mise en place d'ascenseur, de rampes d'accès inférieures à 5% et de dégagements adaptés avec bande d'éveil à la vigilance.

DESSERTE DES BATIMENTS (CO 1 à CO 5)

Nombre de façades accessibles	3	Façades depuis les cours 1 par bâtiment : Bâtiment A Façade Sud Bâtiment C Façade Sud Bâtiment E Façade Sud
Nombre de voies engins	1	Voirie existante
Nombre d'espace d'attente sécurisé	2	Par dégagement (voir plans)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (CO 6 à CO 10)

NATURE DU TIERS	SITUATION PAR TIERS			DISPOSITIF ISOLEMENT PREVU
	CONTIGU	VIS-A-VIS*	SUPPERPOSE	
ETABLISSEMENT INDUSTRIEL OU ARTISANAL				
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC				
HABITATIONS	Logement gardien			CF 1H

ELEMENTS PRINCIPAUX DE STRUCTURE (CO 12 A CO 15)**CONSTRUCTION (R6 à R12)****Existant**

Nature du gros œuvre : Maçonnerie traditionnelle

Stabilité au feu SF : 2 heures

Nature des planchers : Poutrelles métalliques/hourdis briques ou béton

Coupe-feu CF : 1 heure

Nature de la charpente : Bois massif traditionnelle

Stabilité au feu SF : ½ heure

Sera-t-elle visible ? OUI NON Détecteurs Ecran protecteur SF 1/2 H**Extensions**

Nature du gros œuvre : Maçonnerie traditionnelle

Stabilité au feu SF : 1/2 heures

Nature des planchers : Poutrelles métalliques/hourdis briques ou béton

Coupe-feu CF : 1/2 heure

Nature de la charpente : Toiture terrasse béton..

Stabilité au feu SF : ½ heure

COUVERTURES (CO 16)

Distance entre E.R.P et bâtiment voisin ou limite de parcelle de plus de 8 mètres

Couvertures existantes

Nature de la couverture : Tuile traditionnelle

Réaction au feu M0 M1 M2 M3 M4

Classe T 30 indice 1

Extensions créées

Nature de la couverture : Béton + étanchéité

Réaction au feu M0 M1 M2 M3 M4

Classe T 30 indice 1

Éléments vitrés en couverture OUI NON

Si oui, dispositions prévues :

Dispositif d'éclairage prévu OUI NON 2 Puits de lumière 12m²

Si oui, réaction au feu : M4 matériaux non goutant et < à 10 % de la surface de la toiture construite.

FAÇADES (CO 19 A CO 22)

Nature : Façade traditionnelle enduite

Valeur du C+D (si applicable) : Non applicable

Brise soleil en façade sud avec lames orientable.

Certaines baies signalées, seront équipées d'un système adaptatif de déverrouillage et dépose pour ouverture facile du châssis pour l'accessibilité pompier.

Le préau devant la façade principale du bâtiment C sera dimensionné pour résister aux transits des personnes lors d'une éventuelle évacuation des locaux. Attestation de solidité prévue au DCE ci jointe

Bâtiments A, C et E, hors locaux rangement et sanitaires

CONCEPTION DE LA DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO 23 à CO 26) (R6)

Nature des parois entre locaux et circulations: Briques enduites au plâtre, degré de résistance au feu : CF1h, et cloisons sèches type Placostil : CF1h. pour toutes les zones

Nature des parois entre locaux : Briques enduites au plâtre, degré de résistance au feu : CF1h

et cloisons sèches type PLACOSTIL : CF1h.

Résistance au feu des blocs-portes : PF 1/2 heure.

Le recouplement des combles inaccessibles est-il prévu ? OUI NON **Existant**

Surface de recouplement : 300 m² maximum.

Le recouplement des combles inaccessibles est-il prévu ? OUI NON **Projet sans objet toiture terrasse**

Nature des parois séparatives : Cloisons plaques de plâtre, degré de résistance au feu : CF 1 heure et portes CF 1/2 heure avec ferme-porte.

Recoupement des circulations horizontales :

Deux secteurs créés par dégagement :

Recoupement des dégagements par bloc porte va et vient PF 1/2h

Distance : Longueur de dégagement par secteur inférieur à 30m.

Cloisonnement traditionnel

Stabilité parois entre locaux accessibles et dégagement : Coupe feu 1 heure

Bloc porte PF 1/2h entre locaux accessibles et dégagement

Pas de désenfumage dans les dégagements

LOCAUX A RISQUE PARTICULIERS (CO28) :

Locaux à risques particuliers

Chaufferie existante > 60kw (2*295kw: 590kw) isolée en sous sol du bâtiment C

Parois et planchers CF 2 heures - portes CF 1 heure ou sas avec portes PF 1/2 heure, munies d'un ferme-porte.

Cuisine électrique > à 20kw

Cuisine 95m² en RDC murs séparatifs CF1H et portes coupe feu 1/2 heure avec ferme porte

Plancher CF 1H

Structure stable au feu CF 1/2H

Locaux à risques moyens

Locaux ménage, dépôts, rangements, Salle BCD

Parois et planchers CF 1 heures - portes CF 1/2 heure, munies d'un ferme-porte.

CONDUITS ET GAINES (CO 30 A 32) :

Types de conduits prévus :

Désenfumage

VMC

Gaz

Electricité

Climatisation

Vide-ordure

Ascenseur

DEGAGEMENT (CO 34 à CO 56) (R13 0 16)

Bâtiment	Niveau	Nombre de Personnes Niveau	Nombre de Personnes Cumulées	Nombre de Dégagement Réglementaire Par niveau	Nombre d'U.P Réglementaire Cumulées	Nombre de sorties	Nbre d'escaliers		Nombre d'U.P Projet.	OBSERVATIONS
							Intérieur Encloisonée.	Extérieur Non encloisonné		
A	R+2 Ecole Elémentaire	93		2	3	2	1	1	3	2 dégagements 2 secteurs 1 sortie sur terrasse
	R+1 Ecole Elémentaire	139	232	2	3	2	1	1	3	2 dégagements 2 secteurs
	RDC Ecole Elémentaire	95	327	2	3	2			4	Sortie directe sur cour 2 dégagements 2 secteurs.

B	RDC Restaurant scolaire	325	325	3	6	5			11	Sortie directe sur cours et accès livraison
----------	-------------------------------	------------	------------	----------	----------	----------	--	--	-----------	--

C	R+2 Ecole Elémentaire	124		2	3	2	1	1	4	2 dégagements 2 secteurs 1 sortie sur terrasse
	R+1 Ecole Maternelle Ecole Elémentaire	233	357	2	4	2	2		4	2 dégagements 2 secteurs
	RDC Ecole Maternelle	32	389	2	2	2			4	1 Sortie directe sur cour + 1 sortie sur voie accès pompiers. 2 dégagements 2 secteurs.

D	<i>RDC Administration</i>	17		1	1		.		1	Sortie directe sur cour
----------	-------------------------------	-----------	--	----------	----------	--	---	--	----------	-------------------------

E	R+1 Ecole Maternelle Ecole Elémentaire	128		2	3	2	1	1	4	2 dégagements 2 secteurs
	RDC Ecole Maternelle	231	257	4	3	4			10	2 Sorties directes sur cour + 1 sortie sur voie accès pompiers.

Distance maximale d'évacuation à l'étage pour rejoindre un escalier : 25m

Distance maximale d'évacuation au rez-de-chaussée vers une sortie sur l'extérieur ou un dégagement protégé : 19m

Présence de cul-de-sac : OUI NON Bâtiment E R+1 **Existant : 10 mètres**

- gros œuvre SF 1 heure
- parois d'encloisonnement CF 1 heure
- portes d'encloisonnement PF ½ heure

Porte automatique en façade

Escaliers :

1 escalier extérieur existant desservant le R+1 bâtiment E

1 escalier extérieur existant desservant le R+2 bâtiment C

1 escalier extérieur à créer desservant le R+2 et le R+1 bâtiment A

3 escaliers encloisonnés existants

1 escalier à encloisonner bâtiment A

Éléments prévus pour cet encloisonnement :

Existants

- gros œuvre SF 1 heure
- parois d'encloisonnement CF 1 heure
- portes d'encloisonnement PF ½ heure

AMENAGEMENTS INTERIEURS (AM 1 à AM 19)

	Nature	Réaction au feu
Revêtements de sols	Carrelage/Sol souple	M1 et M3
Revêtements muraux	Faïence	M2
Revêtements et plafonds	Béton armé	M0
Faux plafonds	Plâtre ou laine minérale	M1
Locaux à risques particuliers	Béton armé	M0

Tracés de passage des canalisations

Existantes déplacées

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 à EL 23) (R 24 R25).

Locaux de service électrique (poste de livraison, poste de transformation, cellule à haute tension, matériels électriques contenant les diélectriques, TGBT, groupe électrogène, batteries d'accumulateurs) :

Lieu d'implantation :

Coffret comptage Tarif jaune en limite de propriété dans espace Vert façade Est

Local TGBT en fond du local ménage au rez-de-chaussée du bâtiment C

Tableau généraux divisionnaire par niveau et bâtiment.

Alimentation électrique de sécurité :

Non concerné Concerné

- Groupe électrogène de sécurité
- Groupe électrogène de remplacement
- Batteries d'accumulateurs
- A partir d'une dérivation issue du tableau principal

L'installation électrique sera conforme aux normes correspondantes NF C 15-100.

Le TGBT comprenant les protections générales du bâtiment (disjoncteurs différentiels sélectifs) sera installé dans un placard spécifique en dehors de la zone accessible au public.

Distribution générale par câble U1000 R2V alimentant les coffrets divisionnaires par niveau.

Les installations seront conformes aux exigences des articles EL.

ECLAIRAGE DE SECURITE (EC1 à EC12) (R27)

Blocs autonomes permanents non permanents
BAES+ Bloc ambiance

DESENFUMAGE (DF 1 à DF 10) (R19)

Les locaux

Non concerné Concerné

- mécanique
- naturel

Cuisine

Non concerné Concerné

mécanique

naturel

Désenfumage cuisine par hotte et extracteur C4 400°C 1h

Les escaliers

Non concerné Concerné

4 escaliers sur désenfumage naturel avec commande au RdC

3 escaliers à l'air libre

Les circulations horizontales communes

Non concerné Concerné

mécanique

naturel

ASCENSEURS (AS 1 à AS 11)

2 Ascenseurs sont créés

APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION (GC 1 à GC 20) (R 28 R 29)

Puissance utile totale des appareils de cuisson et des appareils de remise en température :

> à 20kW

MOYENS DE SECOURS (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (R 30 à R 33)

Moyens d'extinction

Poteau incendie situé dans les rues autour de l'établissement boulevard DROMEL et Romain ROLLAND.

Robinets d'incendie armés, colonnes sèches, colonnes en charge : SO

Installations d'extinction automatique à eau (de type sprinkler ou par brouillard d'eau) : SO

Installations d'extinction automatique (ou à commande manuelle) : gaz, poudre, etc.: SO

Déversoirs ponctuels, éléments de construction irrigués, rideaux d'eau, etc. : SO

Des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 litres minimum avec un minimum d'un appareil par niveau pour 150 m² de zone accessible, de locaux annexes et de locaux techniques avec une distance maximal inférieure à 15 m seront installés.

Système d'alarme incendie

Une alarme de type 2a sera installée pour l'ensemble des bâtiments

Des reports d'alarme seront installés dans chaque bureau direction et cuisine

Des diffuseurs sonores et des flashes lumineux dans les sanitaires collectifs seront installés pour l'ensemble des bâtiments.

EQUIPEMENT D'ALARME	
Type 1	
Type 2	2a
Type 3	
Type 4	

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE	
A	
B	
C	
D	
E	

L'interdiction de fumer sera affichée dans tous les locaux.

L'établissement sera doté d'un téléphone urbain.

Une personne est présente en permanence dans l'établissement pendant la présence du public.

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Les Façades des bâtiments sont accessibles depuis la voie accès pompier.

Plan d'intervention et plan de consigne de sécurité d'incendie reprenant la totalité des locaux.....